

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 partent des 1^{er} et 16 de chaque mois
 et
 se paient d'avance.
 DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11
 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
 Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX
 A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS
LES INSERTIONS
 sont reçues au
 Bureau du Journal
 du Lot
 et
 se paient d'avance
 Annonces... 25 c. la ligne
 Réclames... 50 c. —
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
 M. Laffitte et Co, place de la
 Bourse 8, sont seuls chargés
 à Paris de recevoir les annonces
 pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se débarrasser.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à	Arrivées à	Arrivées à	Arrivées à	Arrivées à	
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
1 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, le 25 Avril 1876

La session des conseils généraux est ouverte dans la plus grande partie de la France, et le conseil général du Lot a tenu sa première séance hier.

Un article de la *Republique française* invite les membres de ces Assemblées départementales à examiner le plan financier de M. Gambetta. Ils doivent, dit-elle, profiter de leur réunion pour échanger leurs impressions et leurs renseignements sur ce sujet capital.

Nous croyons, ainsi que nous l'avons déjà dit, qu'il faut repousser toute la partie de ce programme qui est relative à la suppression des garanties de l'Etat pour les chemins de fer. La suppression des garanties mettrait les compagnies dans l'impossibilité de continuer leurs travaux, et provoquerait une crise industrielle des plus graves.

Quant à l'impôt sur le revenu, il importe de ne pas se laisser prendre au mirage des mots. Cet impôt est séduisant au premier abord, mais il faut bien se garder de le généraliser et de prétendre, par exemple, avec la plupart des économistes, que les propriétaires fonciers doivent subir l'impôt sur le revenu comme tous les autres contribuables. Quand la question se présente au sein de l'Assemblée nationale, M. Pagès Dupont intervient à la tribune et dans les commissions pour démontrer que les propriétaires fonciers seraient uniquement frappés, si on votait les divers systèmes proposés à l'Assemblée. Chacun de ces systèmes, en effet, généralisait l'impôt sur le revenu.

Puisque ce grand problème revient à l'ordre du jour, nous faisons des vœux pour que la distinction, établie par M. Pagès Dupont et développée à l'Assemblée nationale, entre l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les revenus non imposés, soit acceptée et confirmée par la commission du budget. On ne saurait trop répéter et faire comprendre que l'impôt généralisé sur le revenu, atteindrait tous les revenus quels qu'ils soient, aussi bien ceux de la terre et des immeubles divers, que ceux du commerce, de l'industrie et de toutes les sources quelconques de la richesse publique. Par conséquent, l'impôt sur le revenu soumettrait deux fois aux exigences fiscales les propriétaires fonciers qui sont déjà frappés, et qui devraient cependant payer telle ou telle retenue sur le produit total d'une année, d'après leur déclaration.

L'impôt sur les revenus, au contraire, ne doit s'appliquer qu'aux richesses qui ne sont point imposées jusqu'ici.

De quoi s'agit-il aujourd'hui, et que faut-il ?

Il s'agit d'étendre le principe de l'impôt sur les revenus aux citoyens français qui ne payent rien ou presque rien. Mais il faut en même temps proclamer que les terres et les maisons, payant déjà un impôt considérable, ne doivent pas être visées de nouveau. Cette distinction est tout à fait urgente à établir; car, nous le répétons, tous ceux ou presque tous ceux qui préconisent l'impôt sur le revenu sont d'avis de le généraliser, sous l'étrange prétexte que la valeur actuelle des immeubles est fixée en tenant compte de l'impôt foncier.

C'est seulement dans cette mesure que le département du Lot pourrait applaudir aux résolutions parlementaires. Si nos conseillers généraux abordent cette question, et s'ils font parvenir à la Commission du budget l'expression de leurs vœux, ils se montreront, nous n'en doutons pas, les zélés défenseurs de la propriété foncière.

Voici le résultat des élections de Paris, de dimanche dernier. Il s'agit, on le sait, de deux scrutins de ballottage.

Election du 13^e arrondissement. — M. Cantagrel (radical), 5,580 voix, élu; M. Perron, 1,251; M. Habay (candidat ouvrier), 1,228.

Election de St-Denis. — M. Camille Sée, républicain, 6,308 voix, élu; M. Bonnet-Duverdier, 5,763.

Quoique les résultats soient acquis, on n'en lira pas moins avec intérêt les lignes suivantes du *Moniteur universel* :

M. Cantagrel offre-t-il des canons, des canons de vin, s'entend, aux électeurs du 13^e arrondissement de Paris? Telle est la grosse question qui s'agit en ce moment entre les partisans de ce candidat et ceux de M. Habay, l'ouvrier fameux qui possède un immeuble de 300,000 fr. Sommé de s'expliquer sur ce point, M. Cantagrel a nié énergiquement, mais non sans faire observer qu'il existe une contradiction manifeste entre l'exercice du suffrage universel et celui des réunions publiques qui en usurpent la direction. M. Cantagrel a dit là une parole d'or, mais il est probable qu'il ne l'aurait pas prononcée si les réunions publiques lui eussent été plus favorables.

A Saint-Denis, le spectacle de l'intransigeance est aussi complet. Il y a là un candidat qu'on appelle M. Bonnet-Duverdier, qui a fait devant ses électeurs les programmes les plus révolutionnaires, et les plus insensés. Il veut la suppression du Sénat, un pouvoir exécutif renouvelable tous les mois, c'est-à-dire trois fois plus souvent que la présidence du conseil municipal de Paris, la suppression du budget des cultes et celle des armées permanentes. Jamais, on en conviendra, l'exploitation des plus basses et des plus indignes passions politiques n'a été poussée plus loin. On dirait la maison de Charenton mise en liberté. Sans doute ces opinions extravagantes ne hantent que quelques milliers de cerveaux dans la masse électorale, qui se compose de dix millions de citoyens, mais n'est-il pas triste de voir à quel niveau est descendu le suffrage uni-

versel, aux portes de Paris et dans l'intérieur même de la capitale? Les républicains, croyons-nous, devraient chercher à relever ce niveau, et rompre vigoureusement avec cette tradition funeste, qui consiste à promettre, quand ils sont candidats, tout ce qu'on leur demande et à se faire ainsi les serviteurs de l'ignorance publique. Sur la pente où nous sommes, le temps n'est pas éloigné où le suffrage universel, discrédité, avili, ne sera plus que l'instrument accidentel du Césarisme ou de la démagogie.

Un débat, que l'on croyait assoupi jusqu'à la rentrée des Chambres, défraie la polémique un peu désœuvrée de la presse parisienne. Nous voulons parler de l'amnistie. On a été quelque peu ému d'une réunion tenue à Paris, sous la présidence de M. Harant, président du conseil municipal de Paris.

Cette réunion avait pour objet la discussion de la question de l'amnistie et la rédaction d'une pétition à adresser aux deux Chambres en vue de préconiser l'adoption de cette mesure. Elle a décidé, à l'unanimité, d'organiser dans Paris, puis dans les départements, un pétitionnement en faveur de l'amnistie. Elle a adopté un projet de pétition, et elle a nommé une commission qui a été chargée de tous les soins de nature à donner à ce mouvement la plus grande impulsion.

C'est là une voie bien dangereuse. Pourquoi ne laisse-t-on pas aux feuilles aussi exagérées que peu sérieuses, telles que le *Peuple* ou les *Droits de l'Homme*, le triste privilège de flatter les détestables instincts et les sentiments haineux des trop nombreux communalards que le parti républicain compte malheureusement dans ses rangs?

Comment ne comprend-t-on pas que l'avenir de la République ne dépend pas de l'épanouissement des plus mauvaises couches sociales, mais de la confiance et de la sécurité de tous les gens honnêtes et modérés? Eux seuls, dit avec raison le *Soir*, ont la force morale, qui est la raison, et la force matérielle, qui est le nombre.

Du reste, on peut avoir confiance dans l'énergie du ministère. La note suivante, ayant un caractère officiel, a été communiquée aux journaux pour qu'ils ne se méprennent pas sur la rectitude de la politique gouvernementale :

Plusieurs journaux, revenant sur la question de l'amnistie, s'efforcent de créer une sorte d'agitation à ce sujet, en laissant croire au public que le Gouvernement serait disposé à revenir sur ses déclarations et à accepter un des amendements dont la presse s'occupe en ce moment. Il importe de ne point laisser égarer l'opinion sur ce point.

Le Gouvernement est résolu à repousser toute proposition tendant à atténuer les conclusions du remarquable travail déposé par l'honorable M. Leblond, député et rapporteur de la loi relative à la proposition d'amnistie, et maintiendra énergiquement les

déclarations faites par M. le président du conseil et M. le ministre de l'intérieur devant les commissions du Sénat et de la Chambre de députés.

La question d'Orient devient de plus en plus la grosse affaire du jour. Les puissances du Nord poussent en commun au maintien de la paix européenne, et cherchent à faire prévaloir un accord entre la Turquie et les provinces insurgées. Il s'agirait de donner l'autonomie à ces provinces qui sont aujourd'hui victorieuses, et qui consentiraient à payer un tribut à la Porte; mais la Turquie paraît résister et croire que cette solution ne ferait qu'ajourner sa perte en la compromettant davantage. Dans cette situation on se demande si l'entente des puissances du Nord peut avoir une longue durée, et si, au contraire, la rivalité naturelle de la Russie et de l'Autriche n'amènera pas des complications que M. de Bismarck peut vouloir ajourner un peu, mais qui au fond conviennent à sa politique.

M. de Chazelles, ancien préfet du Cantal, a adressé une lettre fort inconvenante à M. le ministre de l'intérieur qui l'avait appelé à la préfecture des Hautes-Pyrénées. Il a été immédiatement et justement remplacé dans ce dernier poste.

Cette affaire est longuement commentée par les feuilles publiques et les correspondances. Le *Journal des Débats* s'en réjouit, parce que cela prouve que l'opinion est calme, que la fièvre politique s'apaise, et que la curiosité ne sait où se prendre.

Rien, en effet, n'est moins digne d'une longue attention que l'histoire de M. de Chazelles. M. de Chazelles désirait rester préfet du Cantal, malgré le département du Cantal à peu près tout entier; il a fait agir ses amis pour obtenir du gouvernement son maintien à Aurillac; ses efforts personnels et ceux qui ont été faits en sa faveur ont été vains: M. de Chazelles a été nommé préfet des Hautes-Pyrénées. Aussitôt, ses yeux se sont ouverts; le chemin d'Aurillac à Tarbes a été pour lui le chemin de Damas; et l'homme qui, la veille, sollicitait l'honneur de servir la République sous les ordres de M. Ricard, a déclaré que la République était indigne de lui, ne devait pas compter sur lui, avait commis une impertinence à son égard en lui témoignant quelque confiance, et que M. Ricard était le chef du parti révolutionnaire en France, tandis que lui, M. de Chazelles, s'était toujours appliqué avec succès à être dans le Cantal l'humble serviteur des « honnêtes gens ».

Le *Journal des Débats* ajoute les réflexions suivantes :

Ce qui nous frappe dans cet incident administratif, c'est sa vulgarité extrême. Le gouvernement ne pouvait pas accepter la démission de M. de Chazelles : une démission rédigée en pareils termes était la pire violation de la discipline et des convenances. Dans l'ordre militaire, on aurait fait passer M. de Chazelles devant un conseil de guerre ; nos mœurs et nos habitudes administratives sont, Dieu merci ! plus douces ; on s'est contenté de refuser la démission du préfet des Hautes-Pyrénées, et on a destitué ce fonctionnaire déserteur et transfuge. M. de Chazelles a reçu sans doute la nouvelle de sa destitution avec un sourire. Que lui importe ? Les conséquences d'une destitution sont légères pour lui. Aussi n'est-ce pas pour ramener la conscience de M. de Chazelles à des sentiments plus justes que le gouvernement a pris une mesure d'un caractère moral toujours grave, mais bien faite pour satisfaire la conscience de ceux qui pensent que la loyauté, la sincérité et le dévouement sont les premières qualités d'un préfet, qu'il n'est pas permis de servir un gouvernement que l'on déteste, et qu'il est mal-séant d'injurier un gouvernement qu'on a sollicité. A ce titre, la destitution de M. de Chazelles est une mesure de bonne administration et de bonne politique ; elle sera approuvée par tous les honnêtes gens qui ne se sont point parqués dans l'enceinte d'une coterie étroite, exclusive, qui rappelle le petit nombre des élus, et où le sens des mots et des choses est perverti par le plus détestable esprit de parti.

Revue des Journaux

Journal des Débats.

Il y a un sophisme dont on abuse beaucoup à propos de la question de l'amnistie, et dont M. Louis Blanc, dans un travail d'ailleurs très intéressant et très bien fait dont il a donné lecture au Cirque, n'a pas su se préserver. Il est assez triste de voir des hommes qui ont pourtant acquis avec le temps un certain droit à l'émancipation, rester jusqu'à la fin les esclaves de la popularité, et se soumettre à l'obligation de faire des courbettes devant le vulgaire troupeau. L'argument en faveur de l'amnistie, c'est que la république américaine a pardonné au vaincu de la grande guerre civile, et que, par cet acte d'oubli, la paix a été rétablie dans l'Union. Est-ce bien sérieusement que des hommes se prétendant sérieux veulent comparer la guerre internationale qui a mis au mains deux moitiés d'un grand peuple, à l'accès de démence alcoolique dont la Commune nous a donné le spectacle ? Un journal anglais raconte qu'on a eu de la peine à retenir sur son banc un Américain du Sud qui assistait à cette représentation, et qui était indigné de la comparaison. Il y avait en effet, parmi les combattants du Sud, des hommes qui déploraient la plaie de l'esclavage, mais qui se croyaient obligés de défendre les droits particuliers des Etats.

Quelle espèce de rapport voudrait-on établir entre des hommes purs, pieux, vertueux comme le général Lee, et les assassins dont on demande, non pas même la grâce, mais la réhabilitation ? Nous voudrions bien savoir si les massacreurs d'otages et les allumeurs de pétrole sont prêts à rentrer en coupables repentants dans la société qu'ils ont ensanglantée et brûlée. Nous voudrions bien savoir si le premier soin des déportés, en rentrant dans Paris, serait d'aller faire un pèlerinage aux tombes de leurs victimes et y déposer des couronnes expiatoires ? Voilà pourtant les exemples que nous cite M. Louis Blanc.

Il est, en vérité, trop commode de se faire de la popularité en faisant de la clémence aux dépens des autres, et nous savons bien que c'est un rôle ingrat d'avoir à combattre ces générosités faciles. Il faut cependant replacer la question sur le terrain auquel elle appartient. Le pardon, oui ; une réparation, non. Personne, ne s'oppose à l'exercice, même le plus large, du droit de grâce ; mais la grâce oblige qui la reçoit, et on ne la demande pas les armes à la main. Or ceux qui réclament, comme ceux pour qui l'on réclame l'amnistie, ne désarment pas : ils la demandent, en vérité, comme on demanderait la bourse ou la vie, et un de ces jours on nous démontrera que les coupables sont ceux qui se sont défendus.

Nous l'avons déjà dit, ce n'est pas nous, ce n'est pas ceux qu'on appelle conservateurs ou réactionnaires que cette rentrée gênerait. C'est la République qui doit en avoir peur. C'est aux républicains qu'il appartient, selon le mot d'un grand orateur, d'empêcher la liberté de mourir étouffée dans les embrassements de ses honteux amants. Si l'on pouvait voter dans les ténèbres, ce seraient tous les ennemis de la République qui voteraient

l'ouverture des portes, parce qu'ils savent que, le jour où la Commune montrerait de nouveau dans Paris sa face blême, quatre hommes et un caporal suffiraient pour la balayer, en entraînant encore autre chose qu'elle.

Qu'on ne s'en prenne donc pas aux conservateurs ; ils ne sont que spectateurs. En temps de guerre, ils savent ce qui les attend ; en temps de paix, ce n'est pas à eux que les rentrants viendront s'adresser et réclamer la participation aux bénéfices. Ils n'ont pas à payer les frais d'une popularité qu'ils ne briguent pas. Il ne faut point laisser dénoter la question, ni déplacer la discussion. Qui donc se refuserait à réparer des erreurs, à adoucir des douleurs dont le partage est immérité, même à oublier des crimes expiés par le repentir ? Ce n'est point en ces termes ni dans ces conditions qu'on réclame l'amnistie ; on la demande non comme une grâce, mais comme un droit. L'état de guerre dure toujours ; nous sommes toujours en présence de belligérants. Ils seraient les premiers à nous regarder comme des simples d'esprit si nous allions leur ouvrir les portes qu'ils veulent forcer, et ce sont eux qui nous obligent à rester dans notre droit de défense personnelle.

JOHN LEMOINNE.

Français.

Les journaux bonapartistes continuent à tout mettre en œuvre pour jeter le trouble dans l'esprit du Président, au sujet des changements administratifs que l'avènement du nouveau ministère a rendus nécessaires. A en croire ces journaux, jamais chef d'Etat ne s'est vu soumis à des obligations plus pénibles et n'a dû faire aussi complètement abandon de ses sympathies et presque de sa dignité.

Rien n'est plus mal fondé que ces insinuations, et à supposer que M. le Président de la République fût accessible, ce que nous ne croyons pas, aux préventions que l'on s'efforce de lui suggérer, il n'aurait qu'à se reporter à ce qu'a dû faire l'empereur lui-même à l'avènement du ministère du 2 janvier 1870 pour entrer dans la vérité du régime constitutionnel. Il fut obligé de sacrifier du même coup MM. Haussmann, préfet de la Seine, de Bouville, préfet de la Gironde, Menche de Loigne, préfet du Tarn, Janvier de la Motte, préfet du Morbihan, Pastoureau, préfet d'Indre-et-Loire, d'Arnoux préfet de la Vienne, etc., etc.

Ce précédent suffit à démontrer que les journaux bonapartistes prennent réellement un souci exagéré de la dignité du Maréchal, qui n'a pas plus à souffrir du remplacement de M. Fournès que celle de l'empereur n'a eu à souffrir de la révocation de M. Haussmann.

La commission du budget commence, à ce qu'il semble, à se relâcher déjà du secret qu'elle s'était promis de garder vis-à-vis des journaux, au sujet de ses délibérations. Du moins le *Rappel* nous apporte des détails assez précis sur ce qui serait passé à une des dernières séances tenues par cette commission.

M. le duc Decazes aurait eu à s'expliquer sur l'amendement de M. Tirard, qui propose de supprimer le traitement de notre ambassadeur de France auprès du pape. Le ministre des affaires étrangères n'aurait pas eu de peine à démontrer qu'avant de procéder à une pareille suppression il faudrait séparer l'Eglise de l'Etat, ce que la commission du budget ne songe pas à faire apparemment. On aurait demandé aussi à M. le duc Decazes, si le Gouvernement français était disposé à élever au rang d'ambassade sa représentation diplomatique auprès du roi Victor-Emmanuel ; il a été répondu que la France ne ferait aucune objection à cette innovation, si le gouvernement italien en exprimait le désir. Nous ajoutons que l'Angleterre, l'Allemagne et l'Autriche ont déjà transformé en ambassades leurs missions diplomatiques respectives auprès du roi Victor-Emmanuel. La Russie et la France suivront donc probablement cet exemple dans un délai assez rapproché.

Enfin le *Rappel* annonce que, conformément à ses prévisions, le ministre des affaires étrangères a demandé une augmentation de 20,000 fr. au traitement de l'ambassadeur de France à Berlin, et de 10,000 fr. à celui de l'ambassadeur de France à Vienne. Les prévisions du *Rappel* étaient d'autant plus fondées que les augmentations dont il s'agit sont portées au budget de 1877 et y sont justifiées par des considérations qui, pour être étrangères à la politique, n'en sont pas moins

plausibles.

Quel accueil la commission du budget a-t-elle fait à ces explications de M. le ministre des affaires étrangères ? Nous l'ignorons.

Informations

L'émission prochaine par la ville de Paris d'un emprunt de cent vingt millions pour l'achèvement de l'avenue de l'Opéra et du boulevard Saint-Germain, paraît décidée.

A l'occasion de l'agitation relative à l'amnistie, que quelques journaux s'efforcent de créer, on dément formellement que le gouvernement soit disposé à revenir sur ses déclarations et à accepter l'un des amendements proposés. Le gouvernement est toujours résolu à repousser toute proposition tendant à atténuer les conclusions du rapport de M. Leblond. Il maintiendra énergiquement les déclarations que MM. Dufaure et Ricard ont faites devant les commissions des Chambres.

M. Dufaure part aujourd'hui pour la Rochelle.

Le gérant et l'imprimeur de l'*Opinion nationale* ont été condamnés chacun à 100 fr. d'amende pour publication d'un journal à 5 centimes, sans cautionnement.

LES IGNORANTINS

Les Frères ignorantins rendent-ils des services à la cause de l'instruction en France ?

A Paris, au concours du mois de mai 1875, entre les écoles laïques et les écoles congréganistes, 505 élèves y ont pris part dans la proportion suivante : 223 jeunes gens pour les écoles laïques ; 272 pour les écoles congréganistes.

Après les premières épreuves, on a éliminé 292 candidats dont 174 laïques et 118 congréganistes.

Sur 213 restants admis : 154 congréganistes. 59 laïques. 185 bourses ont été obtenues, savoir : 137 par les congréganistes. 48 par seulement par les laïques.

Les quatre dernières bourses obtenues appartiennent aux congréganistes.

Ajoutez à cette statistique que les écoles congréganistes ne coûtent à la ville de Paris que 700,000 fr., tandis que les écoles laïques coûtent un million huit cent mille francs !

Chronique religieuse

L'assemblée générale des Comités catholiques, dit la *Gazette de France*, s'est tenue le 19 avril, au lieu ordinaire de ses séances, rue de Grenelle.

Les principaux orateurs ont été MM. Bailly, Keller, Léon Gautier, et le R. P. Roy.

Puis, Mgr Guibert a pris la parole pour rappeler aux membres de l'assemblée que les principales vertus des catholiques, de nos jours, devaient être la fermeté, la prudence, la charité.

Mgr Guibert a terminé en disant quelques mots des otages de la Commune.

Il ne plaît pas, paraît-il, à l'*Opinion nationale* que Mgr le cardinal-archevêque de Paris ait rappelé le souvenir des otages et de leur assassinat.

Si ce droit pourtant peut appartenir à quelqu'un, c'est bien sans contredit au vénérable successeur de l'infortuné Mgr Darboy.

Le *Courrier de Tarn-et-Garonne* croit savoir que la préconisation de Mgr Ramadié pour le siège archiepiscopal d'Albi aura lieu dans les premiers jours de mai. Immédiatement après, Sa Grandeur se rendrait à Rome et ferait ensuite son entrée dans son diocèse.

Les mesures prises, en Prusse, contre les instituteurs congréganistes, ont amené ce résultat qu'il manque 4,500 instituteurs primaires.

Le duc de Nassau, souverain protestant dépossédé, a mis à la disposition des catholiques de Wiesbaden, spoliés de leur église, un palais qu'il possède dans cette ville.

La ville d'Orléans vient d'arrêter la pro-

gramme des fêtes qui seront données, pendant le mois prochain, à l'occasion du 447^e anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc.

Mgr de Macedo, évêque du Para au Brésil, à sa sortie de prison, a été accueilli en triomphe par les fidèles.

M. l'abbé Chesnel, dit une feuille religieuse, vicaire général de Quimper, auteur des remarquables ouvrages dont le dernier est intitulé : *Les droits de Dieu et les idées modernes*, consultant du Concile, vient de mourir.

Une pétition pour le maintien en Espagne de l'unité religieuse, a obtenu 200,000 signatures.

Henri NADAL.

P. S. — On lit dans la *Décentralisation* :

D'une lettre confidentielle de Rome, écrite par une personne sûre, et contenant divers renseignements assez graves, nous détachons le passage suivant :

« Il n'est plus question de Mgr Lequette pour Lyon, mais de l'évêque de Saint-Dié, Mgr Carerot. L'abbé de Brie serait nommé à Saint-Dié, et Mgr Thibaudier irait à Soissons. Cependant rien n'est encore décidé. »

H. N.

Chronique locale et méridionale.

Le Conseil général du Lot a ouvert hier, sa session d'avril, sous la présidence de M. Limayrac. Nous sommes heureux de donner place aujourd'hui dans nos colonnes au discours du président du Conseil, et à l'allocution nette, modérée et conciliante du nouveau préfet du Lot.

DISCOURS DU PRÉSIDENT.

Mes chers collègues,

Un événement décisif s'est accompli depuis notre réunion dernière.

Les élections du Sénat, auxquelles la loi vous a donné mission de concourir ; celles du Corps législatif issu du suffrage universel, ont uni les destinées de la France à la Constitution du 25 février 1875.

Le pays consulté d'abord dans ses représentants les plus autorisés, interrogé directement ensuite, s'est prononcé de la façon la moins ambiguë pour la forme républicaine.

Devant ce témoignage de la volonté nationale, après cette consécration, si je puis dire, de la Constitution la plus librement discutée qui fut jamais, les hommes de sens et de bien, les hommes d'ordre et de progrès, ceux enfin qui mettent le pays au-dessus des partis qui le déchirent, n'ont plus qu'à s'incliner, à respecter les décisions de la majorité souveraine, acceptant, avec abnégation, s'il le faut, les institutions nouvelles, s'appliquant avec sincérité à en faire pénétrer doucement dans nos mœurs les principes féconds et les conséquences légitimes.

Le gouvernement qui est appelé à donner à ce nouvel ordre des choses la sanction de l'expérience et, s'il plaît à Dieu, du succès, repose sur des bases éminemment conservatrices ; il a pris des mesures prévoyantes contre les empiètements du radicalisme, et il doit réagir avec une même résolution contre tous les partis qui tenteraient de l'affaiblir et de l'ébranler pour s'élever sur ses ruines.

Il le doit, non-seulement dans cet intérêt de sa propre conservation qui est naturel à tous les pouvoirs, mais encore sous peine de voir s'éteindre tout sentiment de discipline et s'évanouir les derniers vestiges du respect de l'autorité.

Le devoir de tous les bons citoyens est, en retour, de soutenir ce régime qui donne

à tous les intérêts de sérieuses garanties, et les vrais conservateurs n'hésiteront pas à faire en sa faveur le sacrifice de leurs préférences.

S'il n'existe aucune forme de gouvernement qui puisse contenter tout le monde; s'il doit toujours y avoir des désirs et des aspirations qui attendent des conditions meilleures, pourquoi ne pas accepter ce qui est, ce qui n'a pas pu ne pas être; pourquoi chercher toujours à renverser, à détruire sans avoir la certitude de pouvoir réédifier? Si pour avoir eu un autre idéal, on se met à l'écart de la République, si parce que l'on est calme et désintéressé, l'on s'isole de la nation, le pays et le gouvernement, au lieu d'être le bien de tous, seront la proie de quelques-uns; tout équilibre sera rompu, toute harmonie détruite; la violence dominera, en attendant qu'elle se perde elle-même par ses propres excès, et l'œuvre de notre salut, recommençant toujours, ne sera jamais accomplie.

Gens de bien de toutes les opinions, hommes modérés, hommes pacifiques, répondez patriotiquement à la voix du pays, ralliez-vous à cette Constitution qui est la dernière sauvegarde de notre état social, cherchez dans un effort commun à réfréner la propagande funeste des sectaires et des violents, chassez de vos cœurs les rancunes et du sein de la France l'esprit de parti qui la déchire en divisant ses enfants.

La part des Conseils généraux dans cette œuvre d'apaisement et de concorde est déjà grande et méritoire; ils la rendront plus complètement salubre par leur influence de plus en plus étendue et pénétrante, par une administration largement éclairée et sagement indépendante. En satisfaisant les besoins et les vœux des populations, en se consacrant au progrès de justice et de liberté qui doit être l'âme de l'esprit nouveau, en donnant l'exemple de l'union des bonnes volontés, ces assemblées dissiperont les préjugés, les inquiétudes et les méfiances, mettront en évidence cette vérité que le régime républicain reposant sur l'ordre, la paix, la liberté, le respect de tous les grands principes, peut seul, dans l'état actuel des esprits, rapprocher les hommes généreux et ennemis des révolutions, et ramener dans le pays le calme et la prospérité qui ne sauraient être séparés de la modération et de la confiance.

Pénétrés de l'importance et de la noblesse de cette tâche, mes chers collègues, nous nous tiendrons à la hauteur des devoirs qu'elle nous impose, et unis par une même volonté nous guiderons le département dans la voie nouvelle qui s'ouvre devant nous, et nous contribuerons ainsi, pour notre part, à relever notre chère France, en la ramenant à l'ordre, au devoir, au bien qui est la fin naturelle des choses.

DISCOURS DU PRÉFET.

Messieurs,
Appelé tout récemment par M. le Président de la République à l'honneur d'administrer votre beau département, je suis trop nouveau dans mes fonctions pour pouvoir cette fois prendre une part active à vos travaux; mais je me félicite, dès mon arrivée, d'entrer en relations avec vous.

Le premier sentiment que j'éprouve, en me trouvant en votre présence, c'est de vous exprimer tout mon désir de mériter votre confiance et de faire chaque jour mon possible pour mieux m'en rendre digne.

Je veux, sans réserve, me consacrer aux intérêts de votre département. Tous mes efforts tendront à rechercher les mesures propres à assurer les divers éléments de sa fortune et à activer le développement de sa prospérité. J'entrainerai ainsi, j'en suis certain, dans vos intentions, et ma tâche me sera rendue plus facile par l'aide

de votre concours et de votre expérience.

Soucieux de me conformer aux prescriptions qui vous font écarter de vos délibérations les discussions politiques, j'affirme seulement ici que mon administration s'efforcera d'être toujours et avant tout sage et libérale.

Quand une société a été remuée comme la nôtre à une grande profondeur, le sol tourmenté produit des moissons bien différentes: ici, la vérité; là, le mensonge; ici, l'utopie; ailleurs, la réalité; et il n'est pas trop de l'union de tous les hommes de bien pour décourager l'erreur et faire triompher les vrais principes d'ordre et de liberté. Dans les temps difficiles, les notions du juste et de l'injuste risquent de se confondre, et avec l'esprit de parti surtout qui se montre souvent aveugle, la vérité, tout aimable qu'elle est, a des ennemis, dont le plus redoutable, peut-être, n'est pas le mensonge!

De la pratique sincère des lois constitutionnelles dépendent le repos et l'avenir de notre pays. Je demande donc aussi à tous ceux qui ont le cœur assez haut et l'âme assez forte pour subordonner leurs préférences et leurs sentiments personnels aux intérêts et à la grandeur de notre commune patrie, de marcher ensemble, la main dans la main, en m'aidant à servir loyalement, sans faiblesse, comme sans violence, le gouvernement de la République.

Nous pourrions, Messieurs, sous l'influence de convictions contraires, différer d'avis et même soutenir des intérêts opposés; mais nous nous réservons le droit de rendre justice à nos adversaires comme à nos amis, et je sais d'avance que, dans votre conseil, la lutte ou l'appui émanera toujours avec une égale franchise et une égale indépendance du même sentiment, le sentiment du devoir.

Pour moi, Messieurs, j'aime à vous le répéter, je veux mériter votre confiance. Ce sera la première récompense de mon travail, et en comptant sur votre bon concours, je reste assuré de cet amour de la justice qui doit être le mobile de la conduite et qui constitue le plus grand des devoirs pour les hommes appelés aux fonctions publiques.

Le Journal officiel vient de donner les noms des Ingénieurs en chefs des ponts et chaussées sous la direction desquels le ministre des travaux publics vient de placer les services organisés, tant pour la construction que pour l'étude des lignes ferrées dont les lois des 16 et 31 décembre 1875 ont prescrit de poursuivre l'établissement.

Voici les détails qui intéressent le Lot: De Saint-Denis-lès-Martel au Buisson, par ou près Sarlat, avec embranchement sur Gourdon: M. Lionnet, ingénieur en chef à Périgueux.

D'Aurillac à Saint-Denis: M. Méray ingénieur en chef à Aurillac.

De Cahors à ou près Capdenac ou Figeac; de Montauban à Cahors et Gourdon: M. Schellin, ingénieur en chef à Cahors.

De Gourdon à un point à déterminer de Tenou à Brive, sur le chemin de fer de Brive à Périgueux: M. Lionnet, ingénieur en chef à Périgueux.

Le Journal officiel ajoute que l'étude de ces diverses lignes et les travaux nécessaires à leur construction, s'il y a lieu, seront poussés avec la plus grande activité.

Le gouvernement actuel nous traite décidément beaucoup mieux que l'Empire, qui avait dépouillé le Lot de la ligne directe de Paris à Toulouse, et cela au profit de la Dordogne.

La culture du tabac et le monopole de l'Etat.

Suite.

DEUXIÈME PARTIE.

Si, par suite de la formation défectueuse des types ou de la partialité des experts, le ballot n'est classé qu'en seconde qualité, le planteur, à raison de 112 fr., montant du prix des 400 kilogrammes pour cette qualité, ne touchera que 1,120 fr. Il perdra donc 330 fr.

Si le ballot n'était classé qu'en troisième, à raison seulement de 88 fr., formant le prix de cette dernière qualité, le planteur n'aurait droit qu'à 880 fr.; et il perdrait ainsi 570 fr.

Les mêmes pertes se produiraient à l'égard de la Régie dans les cas contraires à ceux-ci.

Il importe donc:

1° Que les types représentent exactement les diverses qualités de tabacs.

2° Que les Commissions d'expertise soient composées d'hommes éclairés, consciencieux et par conséquent indépendants.

Or, les planteurs prétendent, d'abord, que non-seulement les types régulateurs formés par la Régie, à Paris, en 1861 et 1865 présentaient des qualités trop supérieures; mais que les experts exagèrent ordinairement, eux-mêmes, les types-échantillons qui doivent leur servir de point de comparaison et qu'ils composent, tous les ans, sur le vu des types de l'année précédente, en les constituant au moyen de feuilles choisies une à une dans les tabacs des douze cultivateurs de la circonscription possédant les meilleures récoltes.

Les planteurs soutiennent ensuite, que tandis que la Régie trouve toujours des défenseurs expérimentés et dévoués dans l'entrepreneur et le contrôleur du magasin qui font partie de droit de chaque Commission d'expertise, ils n'en rencontrent que très-rarement, eux, dans les trois experts nommés par les préfets, sans proposition, ni désignation de leur part, mais trop souvent, on l'affirme du moins, sur l'indication des directeurs de culture.

Votre commission ne possédant pas les moyens d'apprécier la première de ces déclarations, ne peut qu'en recommander l'examen à toute l'attention de la Régie.

La seconde lui a paru fondée.

On a néanmoins, en effet, à l'égard des planteurs, le principe qui veut que, dans la prévision d'un désaccord entre ces experts, un autre expert ou un tiers expert chargé de les départager, soit désigné, quand les parties ne peuvent s'entendre sur son choix, par les tribunaux civils, s'il s'agit d'une affaire civile; par les préfets, s'il s'agit d'une affaire intéressant l'administration; et les planteurs ont le droit d'en revendiquer l'application autant que la matière s'y prête.

Votre Commission estime donc que les Commissions d'expertises pour les tabacs doivent être composées de cinq membres nommés: deux par la Régie; deux par les préfets qui auront à les prendre sur une liste de quatre candidats dressée par les conseils généraux; et le cinquième par les préfets eux-mêmes, mais à leur choix, sans présentation, ni désignation soit de la part des planteurs, soit de la part de la Régie.

D'après votre Commission, ces Commissions offriraient aux parties toutes les garanties qu'elles peuvent désirer.

Deux autres réclamations, mais très-secondaires, se sont produites.

Elles sont relatives:

L'une aux tabacs avariés;

L'autre aux tabacs manquants.

On a demandé que les experts de la Régie fussent plus faciles à admettre les premiers dans les tabacs non marchands et que le prix des seconds fût ramené de 8 à 4 fr. le kilogramme, chiffre jugé suffisant jusqu'à présent pour sauvegarder les intérêts de la Régie.

Votre Commission n'avait aucune observation à présenter quant à la première de ces deux réclamations. Elle ne peut qu'engager la Régie à renouveler les instructions qu'elle a souvent adressées à ses experts pour leur recommander de ne rejeter que les tabacs absolument impropres à la fabrication.

(La fin au prochain numéro).

On nous écrit de Paris:

Une nouvelle partie de billard en 800 carambolages devait avoir lieu le 13 avril, à huit heures du soir, cité Retiro, faubourg Saint-Honoré, entre M. Vignaux, le vainqueur du 31 mars au Grand-Hôtel, et son adversaire, M. William-Sexton. Le prix était de 5,000 fr.

La lutte devait s'engager sur le billard qui a déjà servi boulevard des Capucines, et que M. William-Sexton a apporté de New-York.

Au dernier moment l'américain a retiré son défi. Des partis nombreux étaient engagés; toute la colonie américaine et les plus célèbres joueurs parisiens s'étaient donné rendez-vous à la salle des Familles, Cité Retiro, faubourg Saint-Honoré, où devait avoir lieu la lutte gigantesque, 800 carambolages! On avait fait des frais considérables pour l'aménagement de la salle, un plancher posé de façon à donner au billard la

position requise et l'ajustement d'un appareil à gaz devant éclairer l'arène, c'est-à-dire le tapis et les blouses où devaient s'abattre les billes... lancées d'une main sûre.

A sept heures 1/2 tout le monde était à son poste. On attendait, en frémissant, l'ouverture des portes. Enfin, elles s'ouvrent; on se précipite.

Mais il manquait quelque chose à la fête.

Le champion américain ne paraissait pas.

Notez que le billard sur lequel la lutte devait être engagée n'appartenait. C'est celui qui a déjà servi, boulevard des Capucines et que M. William Sexton a apporté de New-York. On attendit une heure, enfin on apprit que M. William Sexton se désistait. Il ne voulait pas se mesurer de nouveau avec son vainqueur!

Le sequestre a été mis sur le billard pour couvrir les frais faits. On parle, en outre, d'une action en dommages intérêts contre le champion américain fuyant la lutte.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Dernières nouvelles

Versailles, le 24 avril, soir.

Le résultat des deux élections de la Seine qui ont eu lieu hier est satisfaisant en ce sens que la victoire n'est pas restée aux candidats de la couleur la plus accentuée. M. Camille Sée l'a emporté sur M. Bonnet-Duverdier et M. Cantagrel sur M. Habay. Il est à remarquer que le suffrage universel n'a donné raison en cette circonstance ni aux anciennes influences radicales représentées par la République française, ni à la nouvelle église intransigeante ouverte et patronnée par les Droits de l'Homme. Au point de vue de la grosse question du jour, c'est-à-dire l'amnistie, la différence est peu sensible entre les deux élus et leurs concurrents déboutés, les uns et les autres se sont déclarés également partisans de cette mesure qui continue d'être regardée, dans les régions gouvernementales et parlementaires, comme souverainement impolitique et contraire aux intérêts bien entendus du nouveau régime républicain.

Dans le département de Tarn-et-Garonne, le candidat élu, M. Léon Pagès est un conservateur franchement rallié à la Constitution. Il a obtenu 6 voix contre 5, données à son concurrent bonapartiste, M. Loquayssis.

M. le duc Decazes est parti hier soir pour aller présider le Conseil général de la Gironde. Il sera de retour mercredi.

M. Dufaure et M. Ricard paraissent devoir revenir également à Paris dans le courant de la semaine.

Un grand dîner suivi de réception, doit avoir lieu jeudi à l'Elysée. On cite parmi les invités le nonce du pape et l'ambassadeur d'Allemagne.

M. Louis Blanc vient de perdre sa femme. Les obsèques doivent avoir lieu demain et la manière dont elles sont annoncées dans les feuilles radicales fait pressentir une affluente considérable. Le Rappel annonce qu'un discours sera prononcé sur la tombe de la défunte par M. Victor Hugo.

M. Rouher est revenu cette nuit de son excursion en Angleterre.

Bourse de Paris.

Paris, 25 avril 1876.

Rente 3 p. %	66.85
— 4 1/2 p. %	96.25
— 5 p. %	105.87 1/2

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

